

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEY, Maire.

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2021
ONF – délivrance des coupes de bois et programme de travaux 2021
Approbation du Compte Administratif 2020
Approbation du Compte de Gestion 2020
Affectation des résultats 2020
Vote du Budget Primitif 2021
Vote des Taxes 2021
Détermination du nombre des adjoints et élections
Questions diverses

Présents : Mesdames et Messieurs Corinne DUQUE, Jean-Jacques MEY, Philippe LAFORGE, Marie PETOT, Carl POULAIN, Nicolas ROY, Ariel VALLERON, Claudy VALETTE, Nadège VALLERY.

Absents excusés : Monsieur Alain COCQUEMPOIT a donné procuration à Carl POULAIN

Nombre de membres en exercice : 10

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de membres présents : 09

Date d'affichage : 02/04/2021

Ouverture de la séance à 18 h 05

Secrétaire de séance : Madame Corinne DUQUE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

ONF – délivrance des coupes de bois et programme de travaux 2021

Programme de travaux 2021 (délibération n°11/2021)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du programme de travaux forestiers utiles et nécessaires à entreprendre en 2021 dans la forêt communale notamment dans la parcelle n°03 afin de favoriser une régénération naturelle, proposé par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve ce programme de travaux et prévoit à cet effet une dépense globale de 7 900.00 € HT soit 8 690.00 € TTC sur l'exercice 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer le programme d'actions et le devis, nécessaires à la réalisation du projet.

Délivrance des coupes de bois (délibération n°12/2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts :

- le martelage de la parcelle 3 au titre de l'exercice 2021 et décide la mise en vente « en bloc et sur pied » des futaies martelées lors des adjudications ONF de l'année.

- Au profit de l'affouage :

- la délivrance des houppiers et petites futaies de la parcelles 3.

Les délais d'exploitation seront : parcelle 3

Fin de façonnage le 30 avril 2022

Fin de débardage le 31 octobre 2022

- le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des garants suivants : - Messieurs Alain COCQUEMPOIT, Philippe LAFORGE et Nicolas ROY.

Approbation du Compte de Gestion 2020 (délibération n°13/2021)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris sans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant les opérations régulières, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

Approbation du Compte Administratif 2020 (délibération n°14/2021)

Le Compte Administratif 2020 est bien en concordance avec le Compte de Gestion 2020 tenu par Madame Euphrasie GENET, Comptable du Trésor.

Présentation du compte administratif 2020, qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 187 914.60 €
Dépenses : 122 089.77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 65 824.83 €
Excédent antérieur reporté 2019 : 162 353.95 €
CCAS – report suite à dissolution : 4 077.42 €
Résultat de clôture 2020 : 232 256.20 €

Section d'Investissement :

Recettes : 31 297.22 €
Dépenses : 71 387.06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : - 40 089.84 €
Excédent antérieur reporté 2019 : - 1 107.22 €
Résultat de clôture 2020 : - 41 197.06 €
Reste à Réaliser 2020 : - 31 075.00 €
Besoin de financement : 72 272.06 €

Après avoir procédé au vote, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Affectation des résultats 2020 (délibération n°15/2021)

Le résultat de fonctionnement 2020 de 232 256.20 € sera affecté de la façon suivante :

- Apurement du déficit d'investissement 2020 pour 72 272.06 € et sera reporté au compte 1068 – Excédents de Fonctionnement capitalisés du budget primitif 2021 ;
- Le reste 159 984.14 € constitue l'excédent net disponible et sera reporté au budget primitif 2021 en section de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2021 (délibération n°16/2021)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	310 282.14 €	310 282.14 €
Section d'Investissement	220 307.06 €	220 307.06 €
	-----	-----
TOTAL CUMULE	530 589.20 €	530 589.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2021 de la commune ;

Indique que le budget est voté :

- * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- * au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote des Taxes 2021 (délibération n°17/2021)

Considérant que le budget est équilibré en sectionnement de fonctionnement par le produit fiscal attendu, la commune souhaite poursuivre son programme d'investissement sans augmenter le produit fiscal.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 37.75 %
- Taxe Foncière non Bâti : 38.88 %
- CFE : 22.77 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année une revalorisation nationale.

Détermination du nombre des adjoints et élections

Détermination du nombre des adjoints (délibération n°18/2021)

Monsieur le Maire précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois adjoints au maire.

Monsieur le Maire précise que lors de l'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020, il avait été déterminé deux adjoints afin de permettre une répartition plus équilibrée de la charge de travail.

Suite au décès de Monsieur Nicolas FONTAINE, deuxième adjoint, et vu les projets à réaliser, Monsieur le Maire propose de déterminer à trois le nombre des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer à **trois** le nombre d'adjoints au Maire.

Elections des Adjoints (délibération n°19/2021)

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions de celles du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Corinne DUQUE a été élue 1^{ère} adjointe lors de l'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 et qu'elle est maintenue dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Après appel de candidature, Monsieur Carl POULAIN se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10 Suffrages exprimés : 10

Bulletins blancs ou nuls : 00 Majorité absolue : 06

A obtenu : - Monsieur Carl POULAIN : 10 voix

Monsieur Carl POULAIN ayant obtenu la majorité est proclamée 2nd Adjoint et est installé immédiatement.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Après appel de candidature, Madame Marie PETOT se porte candidate. Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10 Suffrages exprimés : 10

Bulletins blancs ou nuls : 00 Majorité absolue : 06

A obtenu : - Madame Marie PETOT : 10 voix

Madame Marie PETOT ayant obtenu la majorité est proclamée 3^{ème} Adjointe et est installée immédiatement.

Indemnités de fonctions (délibération n°20/2021)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat à compter du 09 avril 2021 de :

Fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

- 2^{ème} Adjoint : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

- 3^{ème} Adjoint : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Sachant que pour une population de moins de 500 habitants, le taux maximal applicable est de 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021 et qu'il y a lieu de préparer la tenue des bureaux de vote.

Point sur les travaux :

- Route de Menetou : l'intervention de l'entreprise ROLLAND TP est attendue pour la fin du mois d'avril ou le début du mois de mai, dès que le temps permettra d'entreprendre les travaux.

- Toiture de l'église : Monsieur LERICHE, Architecte, suite à la mission qui lui a été confiée, a fait part de son pessimisme sur l'état de la toiture de l'église. Des plaques de plâtre se détachent du plafond à l'intérieur. Si les dégâts se poursuivent, il conviendrait de prendre un arrêté de péril.

- Projet de réfection du lavoir de Flez : son état actuel justifierait de sa rénovation totale, maçonnerie, charpente et toiture, ce qu'il est convenu d'étudier.

- Travaux de la mairie : Monsieur le Maire expose au conseil son projet de rénovation de l'ancienne salle de classe et d'aménagement du garage et du préau. Il se propose de contacter l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre) pour obtenir un premier avis.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 28 mai 2021 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Jean-Jacques MEY
Maire

Corinne DUQUE
Secrétaire de séance